COURS

Assurance et protection sociale : gérer les risques

1re

Programme de première générale, enseignement de spécialité — BO spécial n°1 du 22 janvier 2019

Relue le 14 novembre 2026

Maladie, accident, chômage, vieillesse : chacun peut être frappé par un événement qui fait chuter ses revenus ou augmenter ses dépenses. Pour se protéger, on peut s'assurer individuellement ou compter sur une protection collective. Comment ces deux logiques se combinent-elles ?

1 Le risque et l'assurance

DÉFINITION

Événement incertain dont la probabilité peut être estimée (accident, maladie, incendie).

DÉFINITION

Principe de l'assurance : les cotisations de tous financent les indemnités de ceux qui subissent le sinistre. Plus le nombre d'assurés est grand, plus la charge est prévisible.

2 Les limites de l'assurance privée

DÉFINITION

Une fois assuré, un agent peut prendre plus de risques ou moins se protéger.

DÉFINITION

Les personnes les plus exposées s'assurent davantage, ce qui fait monter les primes et fuir les « bons risques ». Certains risques ne sont pas assurables par le marché (chômage de masse, dépendance).

3 La protection sociale

RÈGLE

La **Sécurité sociale** (1945) repose sur une logique d'**assurance** (cotisations liées au travail) et d'**assistance** (prestations sous conditions de ressources, comme le RSA) ; certaines prestations sont **universelles** (allocations familiales). Elle couvre maladie, famille, retraite, accidents du travail, autonomie.

EXEMPLE

Pourquoi l'assurance chômage n'est-elle pas laissée au seul marché ?

1. Le chômage frappe beaucoup de personnes en même temps lors des crises.
2. Les plus exposés seraient les seuls à s'assurer (sélection adverse) et paieraient très cher.
3. Une protection collective obligatoire mutualise le risque à grande échelle.

Certains risques, collectifs ou mal mesurables, ne sont bien couverts que par une protection sociale obligatoire.

LE PIÈGE QUI COÛTE LE PLUS DE POINTS

Confondre assurance et assistance. — L'assurance verse des prestations en contrepartie de cotisations ; l'assistance aide les plus démunis sans cotisation préalable.

Le réflexe : Se demander : faut-il avoir cotisé pour en bénéficier ?

CLASSER UNE PRESTATION SOCIALE

1. Identifier le risque couvert.
2. Vérifier si elle dépend de cotisations.
3. Vérifier si elle est sous condition de ressources.
4. Conclure : assurance, assistance ou universelle.

À VÉRIFIER

- Ai-je défini les notions ?
- Ai-je lu les données en phrase ?
- Ai-je expliqué un mécanisme ?
- Ai-je nuancé ?

À RETENIR

- Risque et **mutualisation** ; assurance privée.
- Limites : **aléa moral**, **sélection adverse**, risques non assurables.
- Protection sociale (1945) : logiques d'assurance, d'assistance et universelle.